

Renouvellement du traité, le 23 juin 1680,
entre la paroisse d'Ordino (Andorre) et la communauté de Miglos

Le dimanche vingt troisieme du mesme mois de juin an et regnant qui dessus, dans l'esglise du lieu de Miglos, au dioceze de Pamies, apres la grande messe parroissielle ditte, pardevant messire François Louis de Montaut, seigneur baron de ce lieu, Junac et autres lieux, se sont presantez Peyre Pal Soucarra, Peyre Anthoine Rieufouet Jean Anthoine Auriol, tous de la paroisse d'Ordine, quy ont dict et representé que le conseil politique de ladicte valee les ont deputtez pour venir en ce lieu pour satisfaire a l'obligation et coustume d'y venir annuellement a semblable jour, de tout temps observee, a l'effect de prester le serement quy doit estre reciproque a eux de la part des sindicz de la presant communaute de Miglos comme ils ont tous faicts la main mise sur les Saints Evangiles du livre missel de ladicte esglise, par lequel serement lesdicts Pal Soucarra, Peyre Anthoni Rieufou et Jean Anthoine Auriol promettent ausdicts syndicz et habitans dudict Miglos en cas il seroict enlevé et desrobé aucuns bestiaux de quel expece que ce soit passant dans ladicte valee d'Andorre, de les arrester et retenir pendant vingt quatre heures et leur en donner advis et cognoissance, comme aussi de les advertir des asseblees de gens de guerre dans l'Espagne en danger de passer et venir en ce lieu, comme de mesmes de leur donnet cognoissance de la maladie contagieuze, en cas il y en auroict en ladicte valee d'Andorre que lieux circonvoisins de l'Espagne; et les scindicz du presant lieu, quy sont a presant Raymond Pujol, Pierre Jalbert et Jean Gouzi, promettent ausdictz habitans de la valee d'Andorre en la personne de leurs deputtez qu'en cas aucuns de leurs bestiaux seroient enlevez ou desrobez, passeroient dans les quartiers de Miglos, de les arrester pendant vingt quatre heures et leur en donner cognoissance, comme aussi des troupes de gens de guerre, promettent encore lesdicts sindiez de Miglos de leur donner cognoissance de la maladie contagieuze s'il en survient en ses quartiers; et ce faict et suivant la coustume, lesdicts depputtez, apres avoir dinné et estants a la place publique dudict Miglos, auroient joué un cuivre de vin et dancé leurs expees au cotté suivant la coustume, de quoy et de tout ce dessus lesdicts scindicz et depputez ont requis a moy notaire soubzsigné leur en rettenir acte pour servir a toutes parties a l'advenir ainsing au'il appartiendra. Concedé presans le sieur Vincends Rochefort, chirugien habitant Capoulex, et Barthelemi Dempierres, de Bouan, soubzsignés avec lesdicts depputtez, lesdictz scindicz de Miglos ont dict ne scavoir escrire ny signer; et moy, Raymond de Lauriol, notaire royal de la ville de Tarascon, requis ay rettenu le susdict acte, en foy de quoy soubzigne.

Pere Pal Sucara, Joan Entoni Oriol, Rochefort, Pere Antoni Reufo, de Lauriol, notaire.

Renouvellement du traité, le 23 juin 1680,
entre la paroisse d'Ordino (Andorre) et la communauté de Miglos

Le dimanche vingt troisième du même mois de juin an et régnant qui dessus, dans l'église de Miglos, diocèse de Pamiers, après la grande messe paroissiale dite, pardevant messire François Louis de Montaut, seigneur baron de ce lieu, Junac et autres lieux, se sont présentés Peyre Pal Soucarra, Peyre Anthoine Rieufouet Jean Anthoine Auriol, tous de la paroisse d'Ordino, qui ont dit et représenté que le conseil politique de la dite vallée les ont députés pour venir en ce lieu pour satisfaire à l'obligation et coutume d'y venir annuellement à semblable jour, de tout temps observé, à l'effet de prêter le serment qui doit être réciproque à eux de la part des syndics de la présente communauté de Miglos comme ils ont tous fait la main mise sur les Saints Evangiles du livre missel de la dite église, par lequel serment lesdits Pal Soucarra, Peyre Anthoni Rieufou et Jean Anthoine Auriol promettent auxdits syndics et habitants de Miglos au cas il serait enlevé et dérobé des bestiaux de quelque espèce que ce soit passant dans la dite vallée d'Andorre, de les arrêter et retenir pendant vingt-quatre heures et leur en donner avis et connaissance, comme aussi de les avertir des assemblées de gens de guerre dans l'Espagne en danger de passer et venir en ce lieu, comme de même de leur donner connaissance de la maladie contagieuse, au cas il y en aurait en la dite vallée d'Andorre ainsi que dans les lieux circonvoisins de l'Espagne; et les syndics du présent lieu, qui sont présents Raymond Pujol, Pierre Jalbert et Jean Gouzi, promettent auxdits habitants de la vallée d'Andorre en la personne de leurs députés qu'en aucun cas leurs bestiaux ne seraient enlevés ou dérobés, et qu'ils passeraient dans les quartiers de Miglos, de les arrêter pendant vingt-quatre heures et leur en donner connaissance, comme aussi des troupes de gens de guerre, et lesdits syndics de Miglos promettent encore de leur donner connaissance de la maladie contagieuse s'il en survient en ses quartiers; et ce fait et suivant la coutume, lesdits députés, après avoir dîné sur la place publique dudit Miglos, auraient joué un cuivre de vin et dansé leurs épées au côté suivant la coutume, de quoi et de tout ce dessus lesdits syndics et députés ont requis à moi notaire soussigné de leur en retenir acte pour servir à toutes les parties à l'avenir ainsi qu'il appartiendra. En présence de sieur Vincends Rochefort, chirurgien habitant Capoulet, et Barthelemi Dempierres, de Bouan, soussignés avec lesdits députés, lesdits syndics de Miglos ont dit ne pas savoir écrire ni signer; et moi, Raymond de Lauriol, notaire royal de la ville de Tarascon, requis ai retenu le susdit acte, en foi de quoi soussigné.

Pere Pal Sucara, Joan Entoni Oriol, Rochefort, Pere Antoni Reufo, de Lauriol, notaire.

Note : « joué un cuivre de vin » , ils jouaient aux jeux de quilles et les perdants payaient le vin qui était bu sur la place publique (un cuivre correspondant à 11 litres de vin) : c'étaient toujours les Andorrans qui perdaient... Diplomatie !

Sources :

- Archives Départementale - AD 09 , 5 E 670, f°138
- « *Lies et Passeries entre l'Andorre et le Haut-Sabarthès* », Baby François, 1978.
- « [MIGLOS, une baronnie du haut-comté de Foix sous l'ancien régime \(1599-1789\)](#) ». Lafuente Stéphane, 1995 (Annexe : version numérisée page 224).
- « [La baronnie de Miglos](#) »: étude historique sur une seigneurie du Haut Comté de Foix / par C. Barrière-Flavy, 1894
- « *In Du Carlit au Crabère, terres et hommes de frontières* » Claudine Pailhès. Conseil Général de l'Ariège ; Foix, 2000 (p.153-155)
- « [Miclos – A las Aurieros del Tems Bielh](#) », Louis Pujol – 1970.

